

FORMATIONS FEDERALES - NOUVEAUTES 2022/2023

Dans le cadre de la réforme fédérale du secteur des formations de la FF.Boxe, afin de répondre à vos interrogations, nous vous remercions de prendre connaissance de la FAQ ci-dessous:

- ***Ma formation PF 1^{er} cycle a été reportée en 2021/2022 mais il n'y a pas de formation PF 1^{er} cycle d'organisée ? Que faire ?***

Pour 2022/2023 le **1^{er} cycle du prévôt fédéral** est remplacé par l'**Assistant Prévôt**.

Dans le cadre de la réforme, la formation **Assistant Prévôt** devient un **prérequis obligatoire** pour une inscription en Prévôt Fédéral.

Le coût de la formation Assistant Prévôt s'élève à 530 €.

Les stagiaires qui bénéficiaient d'un report de formation PF1^{er} cycle pour 2022/2023, bénéficie d'un report vers l'Assistant Prévôt.

Les stagiaires concernés sont exonérés du paiement de la formation Assistant Prévôt. Le reliquat de leur inscription en PF 1^{er} cycle (400 € restant) sera décompté lors de l'inscription pour la formation PREVOT FEDERAL-nouvelle formule en 2023/2024.

Dans tous les cas de figure, un dossier de d'inscription-candidature à l'**Assistant Prévôt** doit être complété durant la période d'inscription obligatoire (via intranet du club).

- ***Quand sera mise en place la nouvelle formation au diplôme de prévôt fédéral ?***

Le **PREVOT FEDERAL-nouvelle formule** se déroulera sur 1 saison sportive (au lieu de 2 actuellement). Le lancement est prévu en septembre 2023 ; son coût est fixé à 1400 €

- ***J'ai validé mon PF 1^{er} cycle en 2021/2022 et je souhaite m'inscrire à la formation PREVOT FEDERAL en 2023/2024. Est-ce que je dois repasser l'Assistant Prévôt ?***

La validation du **Prévôt fédéral 1^{er} cycle** valide automatiquement l'**Assistant Prévôt**.

Pour valider cette équivalence, contacter le secrétariat des formations (formations@ff-boxe.com)

Dans ce cas, vous pouvez vous inscrire à la formation PF en 2023/2024 en joignant le document d'équivalence en lieu et place du diplôme d'Assistant Prévôt.

- ***J'ai obtenu mon diplôme d'Assistant Boxe mais celui-ci n'existe plus. Je perds le bénéfice de ma formation ? Y-a-t-il une équivalence pour obtenir l'Assistant Prévôt ?***

Depuis le 31 aout 2022, la formation Assistant Boxe est abrogée. Néanmoins, les diplômés ASB conserve la validité de leur diplôme jusqu'à la date mentionnée sur ce dernier.

La formation **Assistant Prévôt** est composé de 2 stages : **ASP1** et **ASP2**

Les diplômés Assistant Boxe obtiennent l'ASP1 par équivalence.

Pour valider l'**ASP2** et obtenir le diplôme d'**Assistant Prévôt**, les stagiaires devront s'inscrire dès janvier 2023 via l'intranet du club à la formation **ASP2**. Le cout de cette inscription s'élève à 265 €.

➤ ***Quelle est la licence requise pour une inscription à la formation Assistant Prévôt ?***

Il est nécessaire d'avoir une licence de pratiquant (avec certificat médical) pour la saison en cours. Pour plus de détails sur les possibilités, nous vous invitons à vous rapprocher du Comité Régional.

Il est également important de préciser que le diplôme **gant blanc** est obligatoire pour s'inscrire à la formation Assistant Prévôt.